



Conseil communal
Bureau du Conseil

Rapport annuel 2018-2019 de la commission des affaires régionales et intercommunales CARI au Conseil communal de la Ville de Pully

Rapport annuel 2018-2019 - CARI

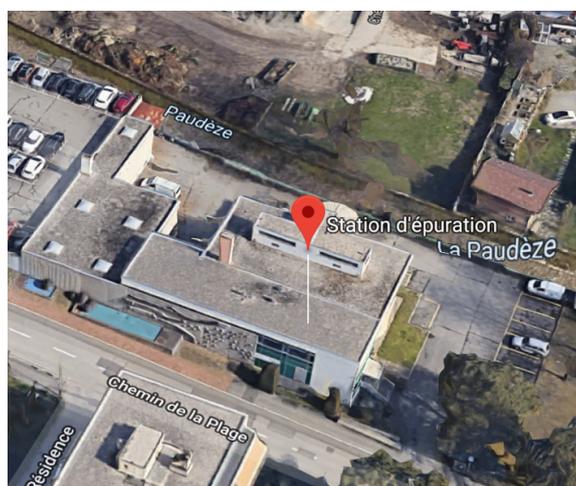
Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

CISTEP (Step de Vidy)

La Commission des affaires régionales et intercommunales CARI a été appelée à siéger le **23 mai 2018** pour une consultation préalable sur la modification de la convention intercommunale relative à l'exploitation de la station d'épuration de l'agglomération lausannoise (Step de Vidy). Cette nouvelle convention règlemente l'évacuation et les coûts induit de 16 communes dont Pully. Un rapport complet a été transmis à la Municipalité. Le **10 octobre 2018**, la CARI a étudié le préavis 15-2018 et a accepté à l'unanimité la nouvelle convention et sa clé de répartition des coûts. Pour Pully cette convention ne comprend qu'une faible quantité des eaux usées de la commune, environ 8%. Dans sa séance du **31 octobre 2018**, le Conseil communal s'est prononcé sur le préavis 15-2018 et a accepté ses conclusions.

Le **11 février 2019**, la convention intercommunale CISTEP a été ratifiée officiellement.

Step de Pully. (Image: google maps/Step de Pully)



La Commission s'est interrogée sur la mise en conformité de la Step de Pully et la continuation ou non de ces activités. La Municipalité étudie actuellement l'état et les coûts d'une exploitation telle que nous la connaissons ou d'un transfert de nos eaux usées à la Step de Vidy.

Dans sa communication No 04-2019, la Municipalité nous informe des réparations des deux digesteurs qui fonctionnent à satisfaction ainsi que du bon état de la Step de Pully.

ORPC Lavaux- Oron.

(Image : google maps/Rte de l'industrie 15, 1072 Forel/Siège ORPC Lavaux-Oron)



Gérald Cuche, délégué de la Ville de Pully au Conseil intercommunal de l'ORPC Lavaux-Oron et membre de la commission des affaires régionales et intercommunales CARI et moi-même, comme membre suppléante, avons participé à de nombreuses séances. Le Conseil intercommunal de l'ORPC Lavaux-Oron est constitué des représentants des organes exécutifs et législatifs de 17 communes, 1 voix pour l'exécutif et un délégué du législatif portant 1 voix pour mille habitants = Pully 19 voix.

Dont voici la synthèse :

- **6 décembre 2018 séance du conseil intercommunal à Forel Lavaux.**

A l'ordre du jour, entre autres :

Nomination de 3 membres à la commission de gestion pour la fin de législature.
Sont nommés Raynald Cordey de Forel, Daniel Sonny d'Oron, Gérald Cuche de Pully.

Préavis 01.2018 budget et préavis 02.2018 aménagement des locaux CHF 122'000.00.

Notre délégué est désigné membre des 2 commissions ad'hoc.

Habitué des questions budgétaires, il s'est appliqué à poser plusieurs questions et demandes d'explications pour obtenir des réponses satisfaisantes. Les 2 préavis ont été acceptés à l'unanimité, lors de l'assemblée du conseil intercommunal.

Information importante : dès le 1^{er} janvier 2019 la commune boursière de l'association sera celle d'Oron et il en est de même pour les ressources humaines.

- **11 avril 2019 séance du conseil intercommunal à Lutry.**

A l'ordre du jour le préavis 01-2019 - Nouveau règlement du personnel de l'ORPC Lavaux-Oron a été accepté et la nomination de la nouvelle secrétaire du Conseil intercommunal en la personne de Mme Lorraine Bard.

En préambule :

Il est à signaler qu'à la suite du désistement de la première personne nommée présidente de la **commission ad'hoc**, la seconde personne désignée à la même fonction s'est aussi désistée, ainsi que pour cause de vacances du président du conseil intercommunal, c'est le président du CODIR qui a dû prendre les choses en mains.

Lors de la séance un troisième président de la commission ad'hoc a été désigné, il s'agit de Gérald Cuche.

Notre délégué s'était bien préparé et avait anticipé. Il avait pris connaissance et comparé le règlement du personnel de notre association avec celui d'autres ORPC du canton qui avaient été validés par le Conseil d'Etat. Pour faciliter le déroulement de la séance, de la commission, il a pu transmettre, avant séance, ses questions et remarques à Madame Carole Schwander, cheffe de service des RH de la commune de Pully, qui avait participé à l'élaboration de ce règlement.

Après examen des questions et remarques par diverses personnes de notre service RH, les réponses obtenues par notre délégué lui ont permis de constituer, pour ainsi dire intégralement, son rapport. Préavis accepté à l'unanimité.

Dans les communications du CODIR, nous sommes informés qu'après des assessments passés par les 2 candidats au poste de commandant de l'ORPC Lavaux-Oron, c'est le commandant de la région d'Oron M. Patrick Favre qui a été désigné par le Comité Directeur.

Dans les divers, notre délégué a demandé, formellement, que les installations existantes qui seront remises, le 1^{er} juillet 2019, en mains de la nouvelle association, fassent l'objet de travaux de contrôle de conformité.

- **20 juin 2019 séance du Conseil intercommunal à Mézières**

A L'ordre du jour :

Préavis n° 02-2019 Indemnités et rémunération des membres du Comité de direction pour la période 2018-2021

Préavis n° 03-2019 Indemnités et rémunération des Conseillères et Conseillers, du président et du secrétaire du Conseil intercommunal pour la période 2018 - 2021

Préavis n° 04-2019 Compétences des dépenses financières du Comité de direction en matière de crédits complémentaires pour la période 2019-2021

Préavis n° 05-2019 Autorisation générale de plaider à accorder au Comité de direction pour la période

Interventions sur l'approbation du P-V de la séance du 11 avril 2019 :

Mentionner avec exactitude le nombre des délégués(es) des exécutifs avec les voix portées, en l'occurrence 13 délégués pour 11 voix ? ; mentionner la présence de Mme Corinne Brandt (commandante de l'ORPC Lausanne Est) et Carole Schwander (RH de la commune de Pully) présentent lors de la séance mentionnée plus haut ; Enfin qu'il soit mentionner sur chaque prochain P-V, les délégués(es) des exécutifs et des législatifs, leurs communes ainsi que le nombre de voix dont ils sont porteurs (En vertu des statuts de l'ORPC Lavaux-Oron)

Les préavis mentionnés plus haut ont tous été acceptés à l'unanimité ou à une très large majorité.

Dans les divers, une demande formelle d'organigramme de l'association qui sera distribué à tous les délégués de L'ORPC Lavaux-Oron.

Dans la conclusion de sa synthèse notre délégué déplore, lors de ses 3 commissions ad'hoc, le manque de préparation des commissaires dans l'étude des préavis.

PALM (Projet d'agglomération Lausanne-Morges) et atelier participatif :
(Image : parue dans la FAO/VD No 43/ Mardi 28 mai 2019.)



<https://www.vd.ch/toutes-les-actualites/communiqués-de-presse/detail/communique/communes-et-canton-reaffirment-leur-volonte-de-relever-les-defis-de-la-mise-en-oeuvre-du-palm-1558679/>

Le **23 mai 2018** avait lieu la conférence d'agglomération Lausanne-Morges (PALM) à la salle Métropole de Lausanne, cet événement était précédé par un atelier participatif sur « Les défis de la mise en œuvre » la représentation des organes exécutifs et législatifs des 26 communes concernées, ainsi que les partenaires institutionnels et techniques du projet ont travaillé autour de ce défi.

La Municipalité a exprimé le désir d'inclure une représentation de la commission des affaires régionales et intercommunales CARI. L'horaire de cet atelier 13h30 à 17h00 a rendu difficile la candidature d'un(e) délégué(e), toutefois **Mme la Conseillère Simone Collet**, membre de la Commission a accepté cette mission. Nous la remercions pour sa disponibilité et le rapport qui suit :

Atelier participatif du 23 mai 2018 - 13h30 - Salle Métropole à Lausanne.

Les projets présentés aux participants étaient issus des générations 1, 2 et 3 du PALM. Il n'y aura pas de phase 4 : « Le temps n'est plus à la justification, mais à l'innovation ». Autre déclaration : « Le PALM a pour objectif « l'amélioration de la qualité de vie ».

En plus des présentateurs, une soixantaine de participants venus des diverses communes du PALM étaient présents. La majorité étaient des chefs de service et architectes du domaine de l'urbanisme, voire des élus au niveau de l'Exécutif, plus rarement du Législatif.

A l'accueil, chaque participant a reçu trois billets l'invitant à réfléchir successivement à des projets concernant des zones « prétextes ».

Parmi les zones « prétextes » :

- Nord de Lausanne, secteur Blécherette-Plaines du Loup
- Corsy - La Conversion
- Bus à haut niveau de service région Est du PALM
- Plaine Renges-Venoge
- Problématique technologique

Les débats avaient lieu autour de tables rondes, Chacune divisée en trois secteurs à traiter :

- A : adhésion (aux projets)
- B : points positifs
- C : points négatifs

Après présentation par M. Delacrétaç, ingénieur issu de la HEIG, Les participants s'exprimaient succinctement à l'aide de post it, puis ils répondaient à l'aide de leur portable à des suggestions présentées sous forme de questionnaires à réponses multiples. Nommé « mentomètre », ce nouveau type de communication a été piloté par Igor Anderson, directeur d'Urbaplan.

Au fur et à mesure des réponses, apparaissaient sur un grand écran les mots révélant le résumé des avis téléphonés.

Puis les participants changeaient de table pour aborder les enjeux d'une autre zone prétexte. Et ainsi de suite.

Personnellement, j'ai participé principalement aux discussions concernant les zones Blécherette-Plaines du Loup et Bus à haut niveau de service. Mes constatations générales :

A- Adhésion : - Très peu, voire aucun projet n'avait intégré dès le départ la problématique de l'environnement, qui se révèle pourtant actuellement un enjeu crucial préoccupant fortement les citoyens.

- Très peu de communes avaient proposé à leurs habitants une démarche participative leur permettant de découvrir les projets et donner leur avis. (Pully et Lausanne OK).

- Les mots flatteurs utilisés pour promouvoir les projets ne correspondent pas toujours à la réalité : p.ex. « Parc » de la Blécherette. Il s'agit en fait de faire de la zone agricole un espace multifonctionnel répondant aux différents besoins des habitants actuels et, surtout, des milliers d'arrivants futurs (Eco-quartier des Plaines du loup, Métamorphose...).

Dans ces conditions, comment veut-on que les citoyens adhèrent sans poser de questions à des projets qui vont impacter fortement leurs conditions de vie ? Dans certains cas, ai-je entendu, ceux qui imaginent les projets n'ont pas été voir la situation sur place et ne travaillent que sur plan.

Dès lors il est évident qu'il faut s'attendre à des pétitions, des référendums et des retards interminables dans les mises en œuvre...

Par ailleurs, quand le Législatif découvre les projets dans les préavis qui lui sont soumis, ils ont déjà fait l'objet d'une étude coûtant des centaines de milliers de francs. Il est tard ou coûteux de revenir en arrière.

Une concertation préalable, dès le départ, entre tous les acteurs serait moins coûteuse en temps et en argent que la fuite en avant dans des projets concoctés hors des réalités. Les problèmes d'adhésion de la population, qui freinent les réalisations, seraient résolus.

Le mot qui est communément ressorti des avis des participants est en effet « Concertation ». Non seulement avec les habitants, mais aussi entre communes - notre CARI est une exception ! - et également entre les différents services communaux car une communication transversale fait souvent défaut.

A ce sujet, des avis fusent dans la salle :

« La maîtrise foncière des communes se heurte au fait que beaucoup de terrains sont en mains privées ».

« On trouve immédiatement des sommes pour des projets immobiliers mais les processus démocratiques sont trop lents ». « Pourrait-on accélérer les procédures en instituant une Cour spécifique pour gérer les nombreux recours qui plombent les réalisations ? »

« Pourrait-on décloisonner les schémas régionaux pour faire circuler les infos ? »

« Pourrait-on créer une Bourse intercommunale pour le financement de projets intéressant plusieurs communes ? »

« Pourrait-on envisager des préavis supra-communaux lorsque plusieurs communes sont concernées ? »

« Il est nécessaire d'adapter les projets aux évolutions qui surviennent. Une feuille de route souple permettrait d'avancer ». « Attention à ne pas dénaturer les projets à force de compromis ».

Il a été proposé de créer à part une structure « Maîtrise d'ouvrages urbains » à laquelle participeraient des délégués représentant tous les secteurs, formant ainsi un « pool de compétences ».

Mobilité : Question dans la salle : Quel est le bénéfice réel des voies cyclables ?

Pour les bus à haut niveau de service, j'ai rendu les présentateurs attentifs à la nécessité de faire davantage de parkings-relais le long de la ligne pour permettre aux habitants de parquer leur véhicule lorsqu'ils rallient un arrêt. Tant que ce problème ne sera pas résolu, les BHNS ne seront pas employés à haute capacité.

J'ai également dit qu'il n'y a pas que la population à intégrer dans les projets dès le départ - et non après ! - mais aussi des géologues compétents qui seuls peuvent éclairer sur des problèmes pouvant survenir, notamment :

Stabilité du sol, vestiges historiques, terrain pentu avec sol argileux, mines souterraines abandonnées, infiltration de sources, conflit avec les infrastructures occupant déjà le sous-sol....

Les participants ont renchéri en mettant en avant : le lac glaciaire découvert à Lausanne sous St-Laurent lors de la construction du métro M2 et l'effondrement du sol créant soudain un grand trou sur la place animée D'autres ont évoqué le premier tracé du métro prévu... sous la cathédrale (!).

L'atelier s'est conclu par une présentation en plenum des points principaux relevés par les participants, destinés à faire l'objet d'une présentation le même soir aux personnes prenant part à la soirée « **Conférence d'agglomération Lausanne-Morges (PALM) - Pour la mise en œuvre du PALM 2016** » Auquel tous les conseillers(es) ont été conviés.

Le tout s'est achevé vers 17h00 par un apéro dinatoire de qualité.

Pour la Commission des affaires régionales et intercommunales CARI
Simone Collet.

Pour conclure ce rapport, la Commission des affaires régionales et intercommunales CARI, remercie la Municipalité ainsi que les services adjoints pour la confiance témoignée et les documents mis à disposition.

Pully, le 20 juin 2019.

Pour la Commission des affaires régionales et intercommunales CARI.
Nadia Privet, présidente.